

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Code : CIUSSCN-OC-2022-10

Date d'émission originale: 2022-08-24

Date de révision prévue : 2025-08-24

Référence à un protocole

OUI  NON

PRO-2022-10 Mise en place d'une voie veineuse périphérique avec une solution de Lactate Ringer ou NaCl 0,9 %

**Objet : Mise en place d'une voie veineuse périphérique avec une solution de Lactate Ringer ou NaCl 0,9 %**

	Version antérieure	Dernière version
<p><b>Recommandée par</b> Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers</p> <p><b>Adoptée par</b> Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</p>		<p>2022-06-14 NA 2022-03-31 2019-05-06 2022-08-24</p>

### PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières et les inhalothérapeutes du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

### DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPublique)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DDITSADP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
	<i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Bloc opératoire et clinique externe d'endoscopie
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

### SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

- Tout usager (pédiatrique ou adulte) se présentant au bloc opératoire devant subir une anesthésie régionale ou générale ou pré électroconvulsivothérapie (ECT).
- Tout usager se présentant en salle d'endoscopie digestive et bronchique lorsqu'une sédation-analgésie par voie intraveineuse est requise.

## ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

---

### Infirmières

- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

### Inhalothérapeutes

- Introduire un instrument dans une veine périphérique ou dans une ouverture artificielle dans, ou au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

## INDICATIONS

---

- Anesthésie générale
- Anesthésie régionale
- Certaines anesthésies locales où l'on prévoit le besoin d'administrer des liquides de remplissage ou de la médication intraveineuse
- Sédation-analgésie

## INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

---

La mise en place d'une voie veineuse se fait dans le but d'avoir un accès rapide en cas d'urgence, de donner rapidement un bolus de liquide de remplissage ou pour tout simplement procéder à l'anesthésie générale ou à la sédation.

## CONTRE-INDICATIONS

---

- Avis contraire de l'anesthésiste
- Clientèle pédiatrique où l'anesthésie au masque est préalablement requise.

## PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

---

Référer au protocole médical *PRO-2022-10-Mise en place d'une voie veineuse périphérique avec une solution de Lactate Ringer ou NaCl 0,9 %*.

## LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

---

Diriger vers l'anesthésiste ou le chirurgien responsable de l'intervention si l'utilisateur présente :

- Des signes de choc vagal suite à la mise en place de la voie veineuse.

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

---

L'utilisateur doit faire l'objet d'une consultation avec l'anesthésiste ou le chirurgien responsable de l'intervention selon l'évaluation et les résultats observés de l'infirmière ou de l'inhalothérapeute.

## OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

---

### Experts consultés

Dre Hala Hanna, chirurgienne générale et chef de département d'anesthésie et de chirurgie

Dr Darius Treigys, anesthésiste

Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix, Mise en place d'une voie veineuse périphérique avec une solution de Lactate Ringer (2009), OC-09

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

---

Dre Hala Hanna, chirurgienne générale et chef de département d'anesthésie et de chirurgie

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

---

Médecin traitant ou de garde.

## VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

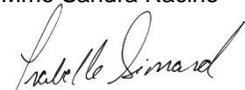
---



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,  
Mme Sandra Racine

2022-08-24

Date



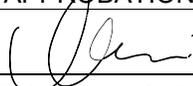
Directrice des services multidisciplinaires,  
Mme Isabelle Simard

2022-08-24

Date

## APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)

---



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2022-08-24

Date